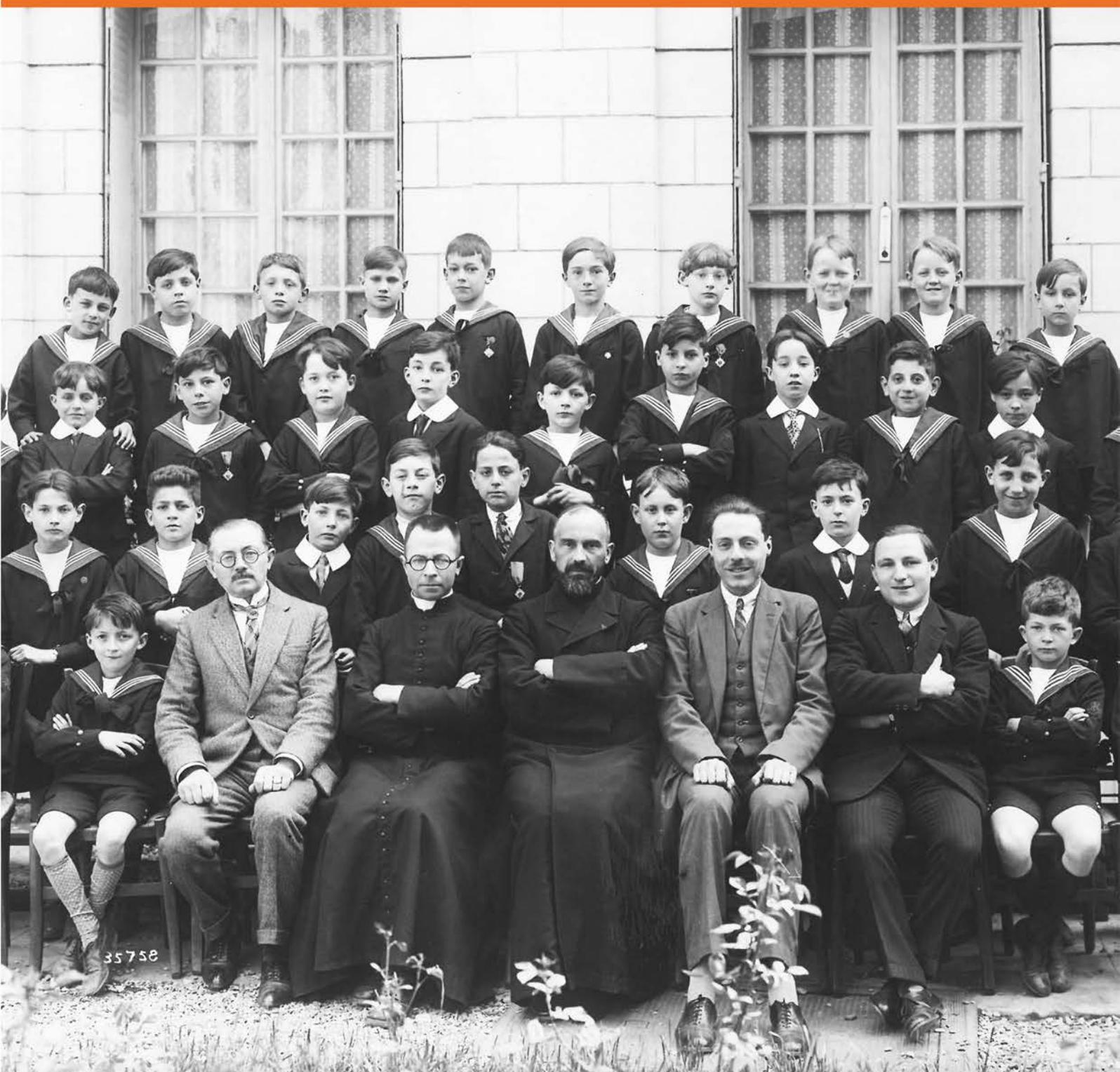


1921-1930



Exercice 1922 1923

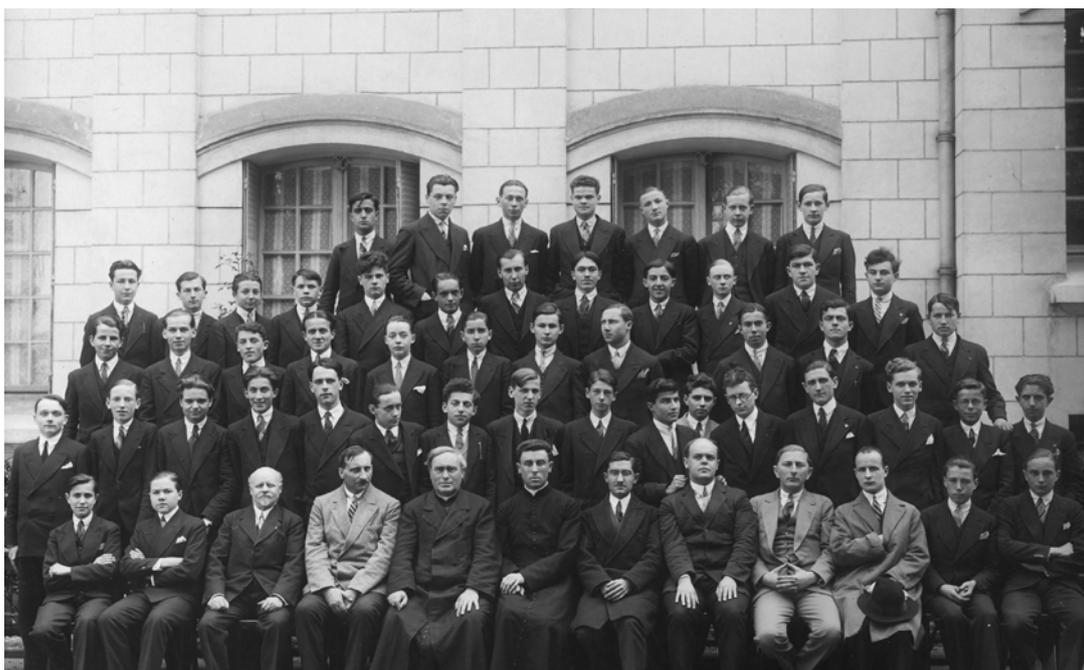
1^{er} Trimestre du 1-10 au 31-12

Compte: Elèves

	<i>Sept</i>	<i>Oct</i>	<i>Nov</i>	<i>Déc</i>	<i>Observations</i>
Nombre d'Internes	56	57	57		<i>Barre à crédit 1:9^{de}</i>
de demi-pensionnaires	74	74	74		
d'Externes surveillés	59	59	59		<i>Remboursement sur le compte d'admission à crédit 1:9^{de}</i>
d'Externes libres					
Totaux	189	190	190		

<i>Total des Pensions du Trimestre</i>		<i>92.58</i>
<i>Abonnement forfaitaire</i>	<i>2.160</i>	
<i>Évaluation Linéaire</i>	<i>585</i>	
<i>Régime de nourriture</i>	<i>330</i>	
<i>Conduite à domicile</i>		
<i>Éclairage</i>	<i>1.880</i>	
Total	97.910	

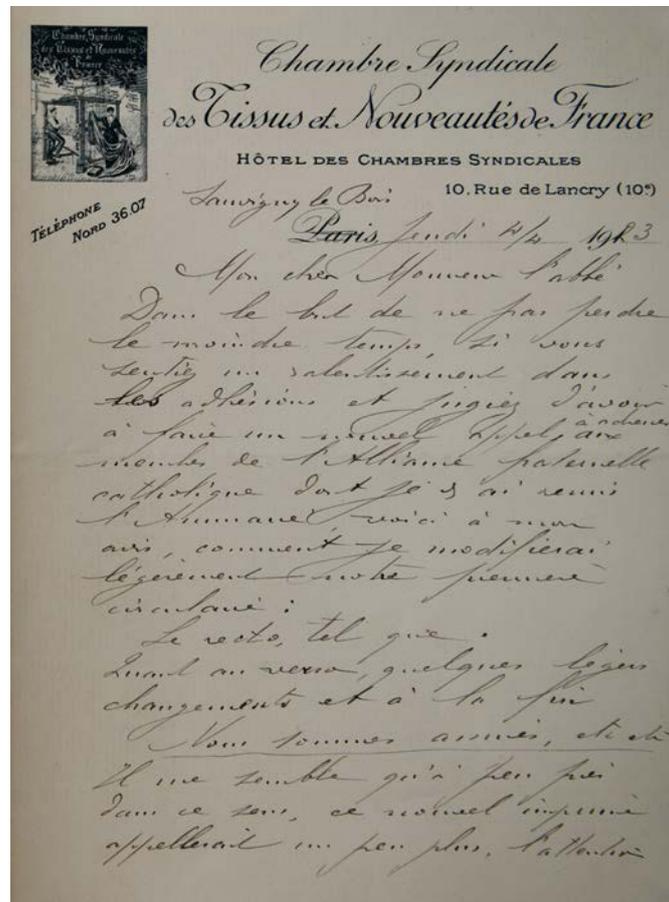
Feuille d'exercice - 1922 / 1923



Classe de 1ère philosophie- 1929 / 1930



Classe d'Albert de Mun - 1922



Lettre de la chambre syndicale - 1923

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

I. - HORAIRE DES CLASSES

- 8 h. 30. — Rentrée des classes de Philo-Math. à Neuvième.
- 9 h. — Rentrée des classes de Dixième et Onzième.
- 11 h. 55. — Fin des classes du Grand Collège.
- 12 h. 05. — Fin des classes du Petit Collège.
- 12 h. 10. — Déjeuner des demi-pensionnaires et internes.
- 13 h. 25. — Etude pour les demi-pensionnaires de Philo à Seconde.
- 13 h. 55. — Rentrée des classes de Philo-Math. à Onzième.
- 17 h. — Sortie du Petit Collège.
- 18 h. 15. — Fin d'étude pour Cinquième et Sixième.
- 18 h. 30. — Fin d'étude pour Quatrième.
- 19 h. — Fin d'étude pour Troisième à Philo-Math.

INTERNAT

- 6 h. 30. — Lever des internes du Grand Collège.
- 7 h. 15. — Lever des internes du Petit Collège.
- 7 h. 55. — Petit déjeuner, puis récréation.
- 19 h. 30. — Dîner.
- 21 h. à 21 h. 45. — Coucher des internes.

Les grands internes qui auront le privilège d'une chambre particulière observeront le même règlement, légèrement adapté.

**

Les élèves sont priés d'arriver avant le coup de cloche qui annonce la mise en rang des divisions. Ceux qui arrivent à bicyclette doivent prévoir le temps nécessaire pour la ranger et mettre l'anti-vol ; ils sont tenus d'être sur les rangs en même temps que leurs camarades.

II. - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I. Permissions

Les permissions, sauf cas d'extrême urgence, doivent être demandées par écrit, et quelques jours d'avance. Le motif de cette demande doit être clairement exprimé. Il serait tout à fait contraire à l'esprit de l'Ecole de se contenter d'une simple notification. Les parents voudront bien ne demander

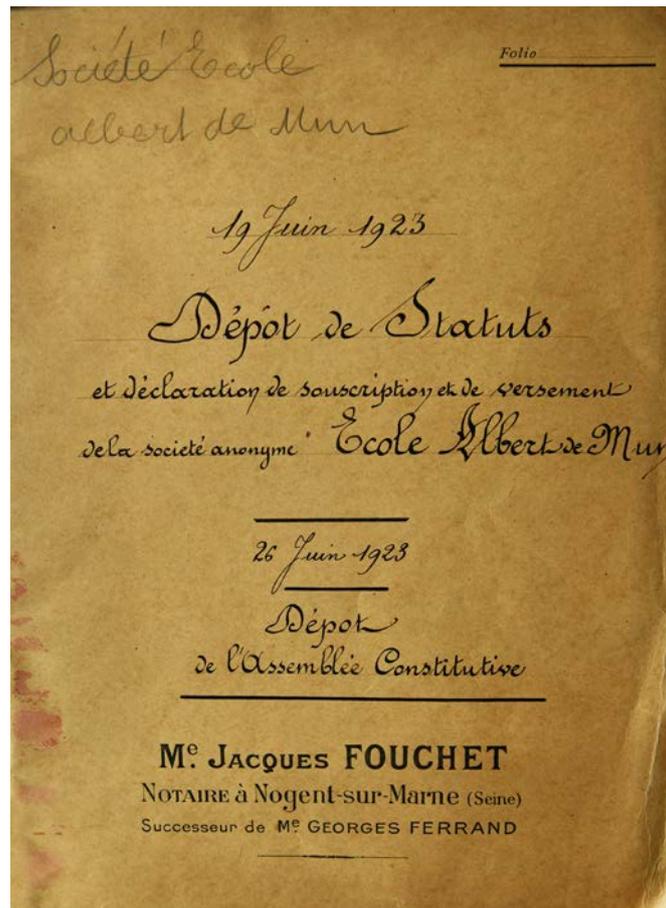


Classe de 6ème - 1922 / 1923

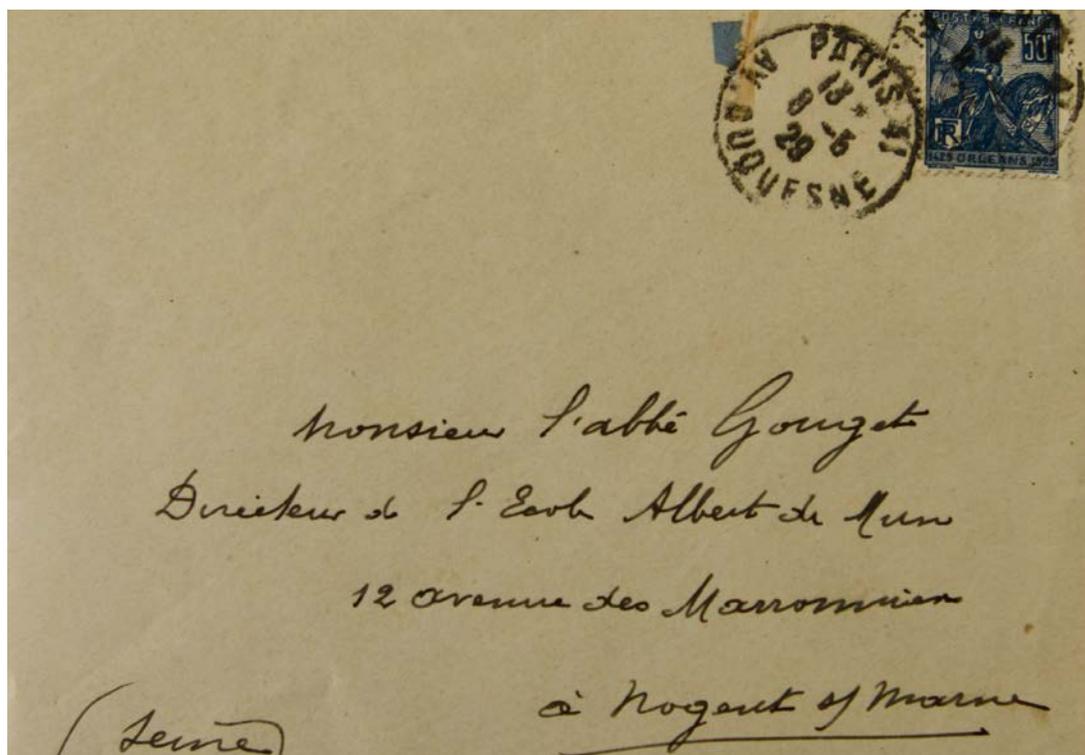


Logo Albert de Mun - 1921 / 1930

1921 - 1930



Dépôt de statuts - 1923



Enveloppe - 1929

INSTITUTION
DE
M^{rs} LETELLIER & LOILLIER
NOGENT-SUB-MARNE
(SEINE)

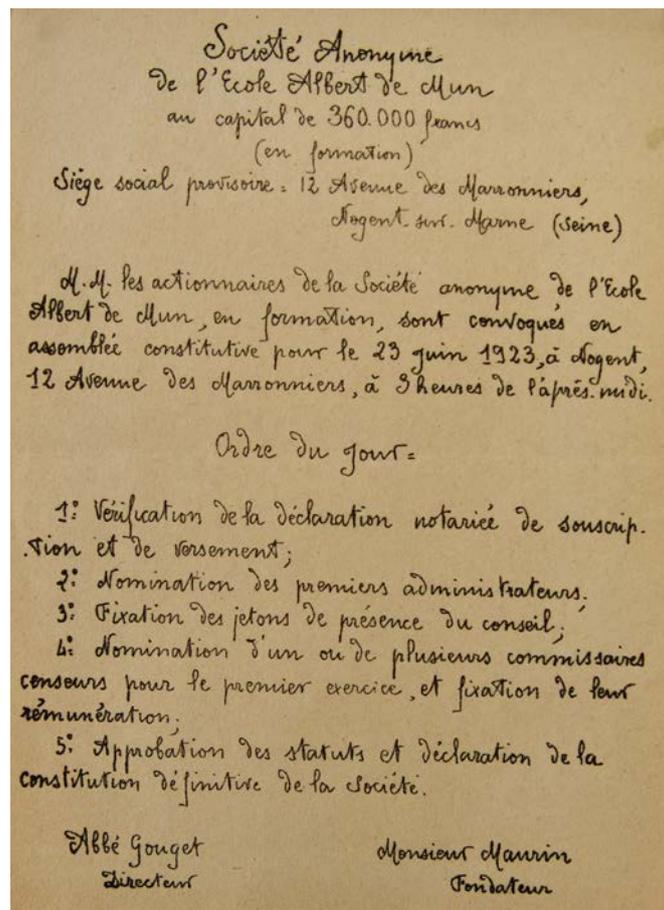
Ce 17 juillet 1921

12 av. des Barronniers
Nogent-y-Marne

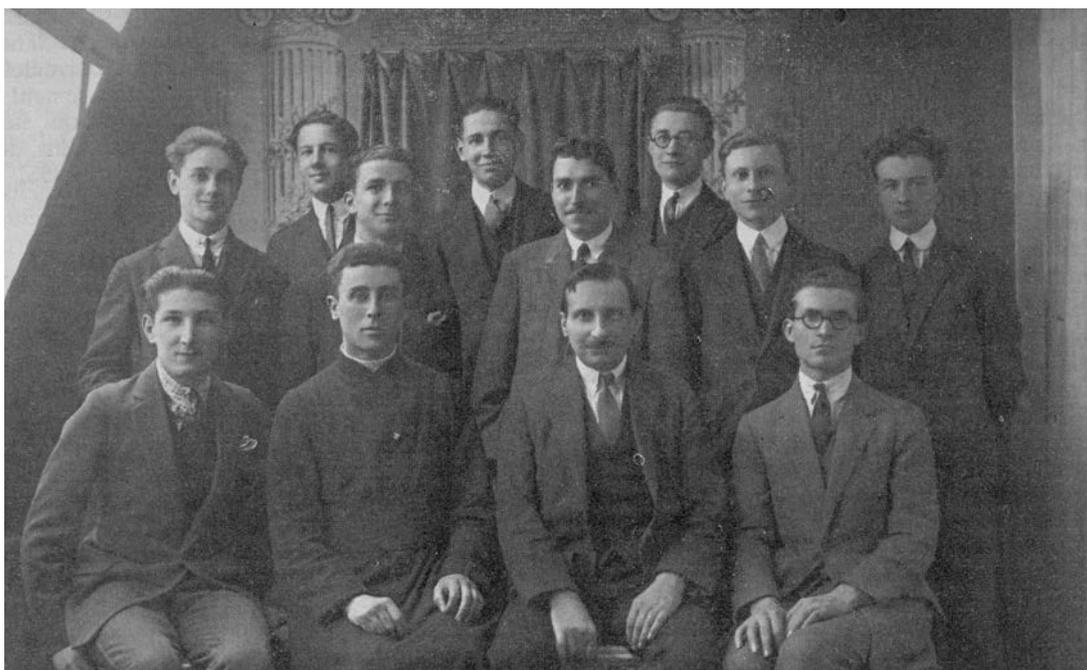
Monsieur,

Nous vous remercions respectueusement de votre lettre en date du 16 juillet.

Nous en avons communiqué la copie à Mesdemoiselles Letellier qui, comme nous, seront très heureuses du vocable patronymique d'Albert de Murchi pour la chère Maison de Nogent.



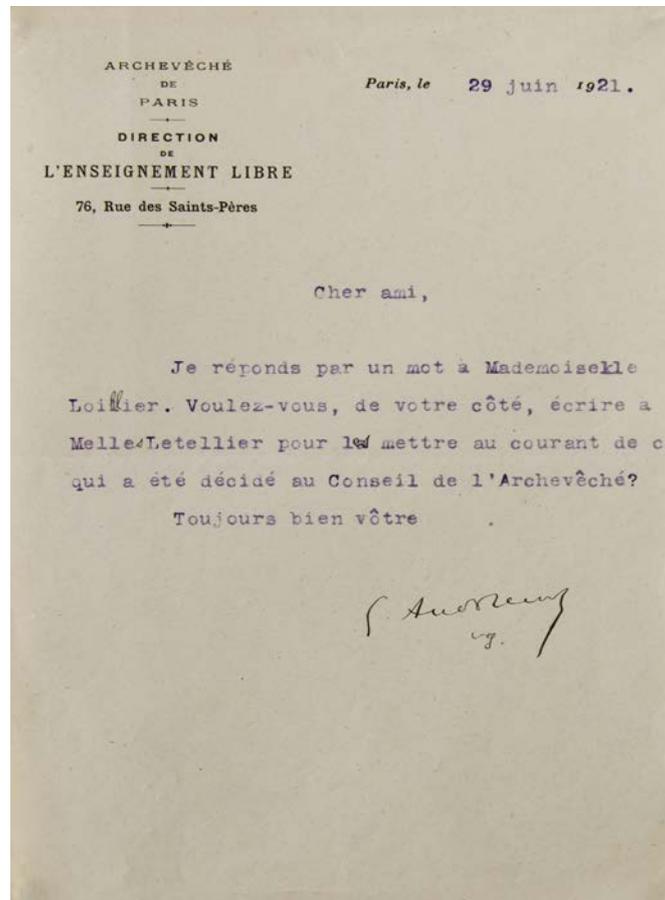
Document société anonyme - 1923



Classe de terminale - 1926



Document archevêché de Paris - 1925



Lettre archevêché de Paris - 1921

115



**SOCIÉTÉ ANONYME
DE L'ÉCOLE ALBERT DE MUN**

au Capital de 350.000 francs

SIÈGE SOCIAL :

NOGENT-SUR-MARNE, 12, Avenue des Marronniers

(en formation)

Je soussigné :

Nom ⁽¹⁾ *Petit de Jullerville* Prénoms ⁽¹⁾ *Pierre*
 Profession ⁽¹⁾ *Directeur du collège St Croix*
 Adresse ⁽¹⁾ *30 avenue du nouk, Neuilly*

Après avoir pris connaissance des Statuts de la Société Anonyme de l'École Albert de Mun, en formation, déclare souscrire à ⁽²⁾ *deux* actions de ⁽³⁾ *cinq cents francs* francs.

Je verse, à l'appui de ma souscription, le montant des deux premiers quarts, soit *250* francs par action et m'engage à effectuer le versement du solde suivant les appels qui seront faits par le Conseil d'Administration.

Fait à ⁽⁴⁾ *Neuilly*, le *9 juin 1923*

SIGNATURE ⁽⁵⁾

Bon pour souscription de deux actions

P. Petit de Jullerville

(1) (Nom et tous prénoms dans l'ordre de l'état-civil. Ces indications sont indispensables. Ecrire lisiblement. Si la souscription est faite par une demoiselle, faire suivre le nom de la mention *célibataire majeure*; par une dame mariée *Epouse de M...* (nom, prénoms); par une dame veuve de... (nom, prénoms. Ne pas omettre d'indiquer le nom de famille.

(2) Nombre en toutes lettres.

(3) Somme en toutes lettres, au moins deux quarts. Joindre la somme en un mandat, ou un chèque barré ou faire un versement au compte de chèques postaux Paris 34.291.

(4) Lieu et date de souscription.

(5) La signature doit être précédée de la mention suivante écrite de la main du souscripteur : *Bon pour souscription de (nombre en toutes lettres) actions*. Si les actions sont souscrites par une femme mariée, la signature de celle-ci devra être suivie de la signature de son mari précédée elle-même des mots : *Bon pour autorisation* écrits de la main du mari.



Enseignants - 1926

Nogent-sur-Seine
Le 49 Juin 1923

Société Anonyme
de l'École Albert de Meun
au capital de 350.000 francs
(en formation)
Siège social provisoire : 12 Avenue des Barronniers
Nogent-sur-Seine (Seine).

M. les actionnaires de la Société Anonyme
de l'École Albert de Meun, en formation, sont
convocés en Assemblée constitutive pour le
23 Juin 1923, à Nogent-sur-Seine, 12 Avenue
des Barronniers, à 3 heures de l'après-midi.

Ordre du jour :

- 1^o - Vérification de la déclaration notariée de
souscription et de versement.
- 2^o - Nomination des premiers administrateurs.
- 3^o - Nomination d'un ou de plusieurs commis-
saires censeurs pour le premier exercice et
fixation de leur rémunération.
- 4^o - Approbation des statuts et déclaration de
la constitution définitive de la Société.

Monsieur Mairin
Fondateur

Document société anonyme - 1923

1921 - 1930

Ecole Albert de Nuy
Rogent. sur. Harne

Le 30 Mai 1923

112

Et tout d'abord ma gratitude et mes
vifs remerciements pour votre concours. La
bonne volonté des familles et des amis de l'Ecole
permet de constituer la Société Anonyme sans
plus tarder. J'ai l'honneur de vous en adresser
les statuts, en vous demandant de remplir le
bulletin de souscription ci-joint. Il nous se-
rait agréable de voir majorer, si possible, le
nombre des actions obtenues par votre bulletin
d'adhésion. Comme nous en avons convenu,
je vous prie de vouloir bien adresser à mon
nom personnel le montant de la première
moitié de vos actions avant le 10^{er} Juin. Cette
somme pourra m'être envoyée, de préférence,
par chèque barré, ou par chèque postal,
(Paris 34.291). Ces fonds seront déposés,
jusqu'à l'Assemblée générale constitutive, au
Crédit Industriel et Commercial.

Notre Assemblée générale constitutive aura
lieu, je l'espère, le 28^{er} Juin dans ~~la salle~~^{la salle annexe}.
Faites, je vous prie, nous réserver cette date,
ou nous faire savoir, dès maintenant, si nous
devons vous envoyer une feuille de pouvoir, au
cas où vous seriez empêché de vous rendre à nous.
Ainsi l'Ecole Albert de Nuy sera définitive-
ment fondée.

Lettre - 1923



Classe de 5ème - 1923 / 1924

Archevêché
de
Paris



Paris, le 26 juin 1921

Cher ami,

Je regrette que vous ne soyez
déplacé deux fois sans pouvoir
me joindre. Et précisément,
hier matin, j'étais à Nogent,
où j'ai recueilli personnellement
les renseignements que vous
avez bien voulu prendre la peine

INSTITUTION
M^{lle} MAILLIER-GOILLER
ROGENT-SUR-MARNE

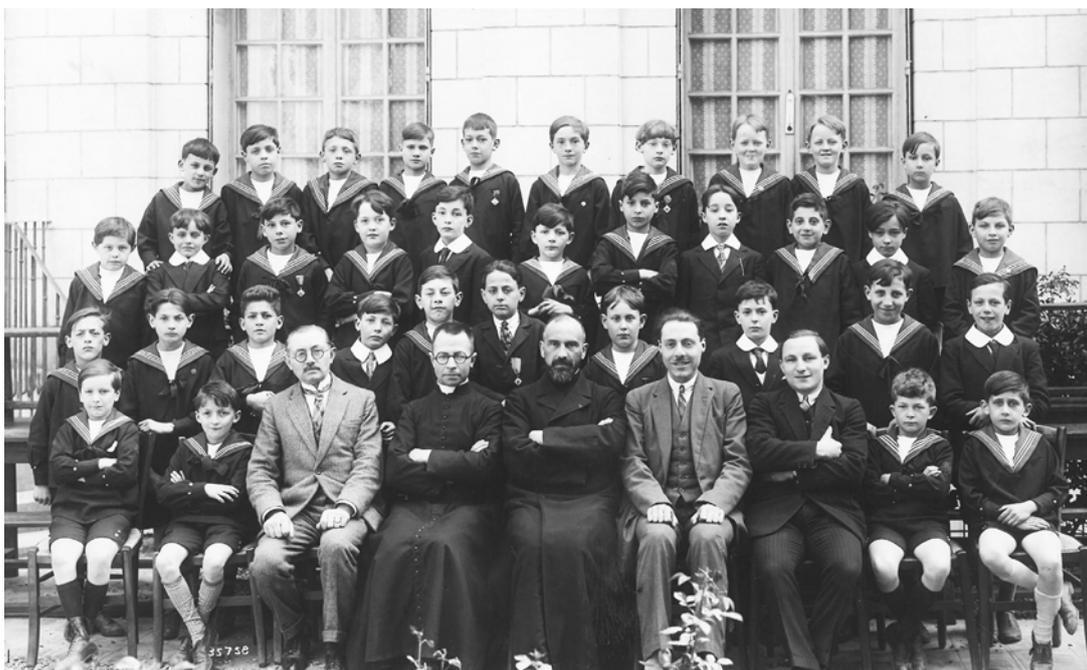
Carte de la viculaire.

Mademoiselle Goilier désirant
prendre sa retraite prévient
les familles de ses Elèves que
son Institution sera désormais
l'Evole secondaire viculaire
"Albert de Mun" pour jeunes
Gens.

Son attachement pour ses chers
Elèves reste profond. Elle remercie
les familles de la confiance
qu'elles lui ont accordée et
leur offre l'expression de ses
sentiments les plus distingués.

Rogent-sur-Marne, le juillet 1921

Lettre - 1921



Classe de 7ème - 1927 / 1928

Paris le 26 Juin 1921.
M. Don Washington

Monsieur l'abbé,

Lorsque nous avons eu l'avantage de vous voir au sujet de notre institution de Saint-Martin, vous nous avez demandé d'ajourner toute réponse jusqu'à ce que l'autorité ecclésiastique ait pris sa décision concernant le projet.

Nous avons besoin de donner une réponse ferme aux religieuses italiennes

que nous avons priées de patienter, et nous vous sommes reconnaissants de nous tenir au courant de la décision du Conseil sur cette affaire.

Recevez, Monsieur l'abbé, l'expression de nos respectueux sentiments.

M. S. Lellier

Lettre - 1921

Le 7 juillet 1921
12 avenue des Barronniers
Vogent 4 Barre - Suisse

Monsieur,

Une lettre de Monsieur le Chanoine Ardolent nous annonce l'acceptation de l'affaire par son Eminence et à l'unanimité du Conseil. Il me semble bien de vous dire que Monsieur Décol premier clerc de M^e Flor notaire Boulvaud Beaumarchais est mon mandataire.

Lettre - 1921

1921 - 1930

Paris 27 Juin 1923

ÉCOLE ALBERT DE MUN
INSTITUTION DIOCÉSAINÉ

12, Avenue des Maconniers
Nogent-s/-Marne
(Seine)

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'avantage de vous
accuser réception de votre dernière
lettre du 27 Juin 1923, nous
faisant part de la fondation
de la Société et des travaux qu'elle
projette.

Nous ne faisons aucun
inconvénient à l'exécution des
dits travaux; mais nous serions
désireuses que vous vous
mettiez en rapport avec nous



Classe de 4ème - 1924 / 1925

INSTITUTION
PROFESSEUR PRINCIPAL
ROBERTS ET FILS
1921

C. 18 juillet 1921
A Monsieur des Maronniers
Regent 4 - Harve
Sur.

Monsieur,

Vous nous permettons de
vous soumettre le texte de
la circulaire que nous désirons
envoyer aux familles pour
leur annoncer la décision
prise au sujet de l'Insti-
tution; si vous la jugez
bien nous la ferons im-
primer ainsi.

Daigny agréer, Monsieur,
l'expression des sentiments

Lettre - 1921

1921 - 1930



Classe de 3ème - 1925 / 1926



Classe de 1ère - 1927 / 1928

ÉCOLE DIOCÉSAINE

ALBERT DE MUN

12, Avenue des Marronniers

et 5^{ter}, Avenue de Vincennes

NOGENT-SUR-MARNE

(SEINE)

TÉLÉPHONE : 206 Nogent-sur-Marne

Nogent-sur-Marne, le 19 Mars 1923

M

Sous le Patronage de son Eminence le Cardinal-Archevêque de Paris et sous la direction de prêtres nommés par Lui et appartenant au diocèse de Paris, a été ouverte en Octobre 1921, à Nogent-sur-Marne (Seine), 12, Avenue des Marronniers et 5^{ter}, Avenue de Vincennes

L'ÉCOLE ALBERT DE MUN

dont les immeubles, cours et jardins, galerie couverte, occupent, quant à présent, une superficie de 4.200 mètres carrés.

Le nom du grand français et du grand chrétien que fut Albert de MUN, dit assez le programme très noble et très pratique qui est le nôtre.

Établissement diocésain, l'École Albert de Mun est une école secondaire catholique, dont le but est de former, en union étroite avec les familles, des jeunes gens foncièrement chrétiens, tout en les préparant, par des études sérieuses, aux carrières civiles.

Le chiffre de 80 Élèves à l'ouverture, dépasse aujourd'hui celui de 200, tant externes et demi-pensionnaires qu'internes, répartis en sept classes, de la neuvième à la troisième. De nouvelles demandes qui nous sont déjà faites en vue de la rentrée de l'année scolaire 1923-1924, prouvent suffisamment que cette école répond à un réel besoin dans la région de l'Est de Paris.

L'AVENIR DE L'ÉCOLE ALBERT DE MUN

doit donc être envisagé avec confiance. Son court passé peut déjà se porter garant de son avenir.

Les différentes manifestations religieuses, littéraires et sportives déjà données par les Élèves de l'École, permettent d'affirmer nettement que l'instruction, la formation chrétienne, l'éducation physique, ont été poussées par nous, dès le premier jour, avec tout le dévouement et la compétence désirables. Nos méthodes ont déjà fait leurs preuves; elles sont d'ailleurs inspirées de celles de l'École Sainte-Croix de Neuilly.

Nous avons promis, d'autre part, de conduire nos élèves jusqu'au Baccalauréat.

Il nous paraît donc opportun et nécessaire d'assurer cet avenir en donnant à cette École, dès maintenant, son organisation financière définitive. C'est ce problème que nous soumettons à votre bienveillante attention. Pour atteindre ce but, nous avons décidé de fonder une

SOCIÉTÉ ANONYME

dont les statuts sont à l'étude.

Elle aura pour but d'assurer et de contrôler la marche financière de l'École, de prévoir et de réaliser son développement matériel progressif : agrandissement des locaux, achat de l'immeuble occupé actuellement en location par l'École, etc.

LES MEILLEURES GARANTIES *que nous puissions donner, avec l'attestation du nombre croissant de nos élèves et la possession prochaine de l'immeuble, sont la compétence et le dévouement des membres de notre Comité d'organisation :*

MM. DESFONTENELLES, Industriel.

GALBRUN, O. I. Q., Docteur en Pharmacie, Fabricant de Produits pharmaceutiques.

MAURIN, O. I. Q., Président honoraire de la Chambre Syndicale des Tissus et Nouveautés de France.

MONTCHAMP, Chef de Bureau au Crédit Foncier de France, Professeur à l'École des Hautes Études Commerciales, Expert-Comptable.

SEGUINIOL *, O. I. Q., Président du Conseil d'Administration de la « Société Laminoires et Tréfleries de la Nouvelle Gallia ».

THÉVENOT, Administrateur des Magasins de la Samaritaine.

Nous vous demandons instamment de faire partie de cette Société et de vouloir bien

SOUSCRIRE

au moment opportun, dans la plus large mesure, à l'émission d'actions de 500 francs, pour lesquelles il pourra être prévu un intérêt d'environ 6%.

La moitié du montant des actions souscrites sera versée au moment de la souscription, l'autre moitié, par quart aux époques qui seront fixées ultérieurement.

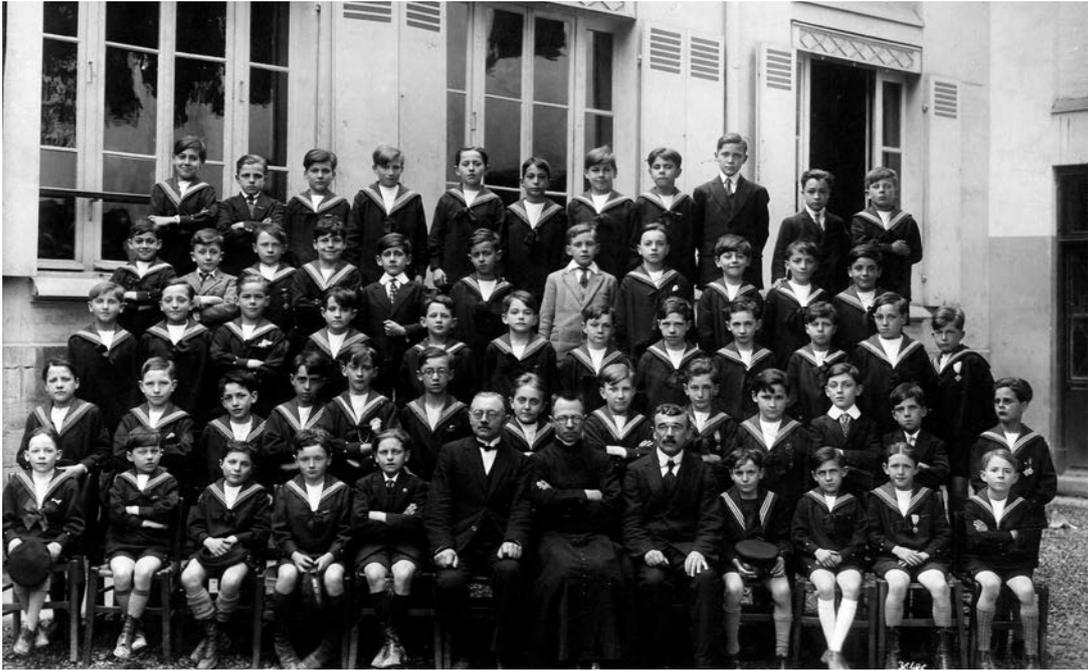
Pour permettre au Comité d'organisation de fixer les bases financières de la Société Anonyme et d'arrêter définitivement le projet des statuts, nous vous prions de rédiger et de signer un bulletin d'adhésion à cette Société.

Nous sommes assurés qu'aucune famille, qu'aucun des amis de l'École ne restera indifférent à nos préoccupations ; elles ont pour sujet les intérêts les plus nobles : l'instruction et l'éducation de nos élèves.

Veillez agréer, M. _____, avec toute notre reconnaissance, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Abbé GOUGET

Directeur de l'école Albert de Mun.



Classe de 7ème - 1929